

Affaire suivie par : Elizabeth BEUNON  
Tél. : 01 47 60 81 33  
Réf. : EB/FG

## **NOTE COMPLEMENTAIRE**

**Objet** : Note complémentaire au dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU – Projet d'extension – réhabilitation de l'Institution Jeanne d'Arc

Complément au dossier de Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLU – Projet d'extension – réhabilitation de l'Institution Jeanne d'Arc. (Note complémentaire demandée lors de la réunion d'examen conjoint des Personnes Publiques Associées).

La population colombienne compte 85 357 habitants en 2012 (RP 2012).

Les jeunes en âge d'être scolarisés de la maternelle à la terminale, soit de 3 à 17 ans, sont au nombre de 18 222. Ils représentent 21,3% de la population. Selon les données du recensement (RP 2012), 80,3% des jeunes de 3 à 17 ans sont scolarisés dans leur commune de résidence, c'est-à-dire à Colombes, 16,5% sont scolarisés dans une autre commune et 3,2% ne sont pas scolarisés.

Les effectifs scolarisés dans les établissements publics et privés des premier et second degrés dans la commune de Colombes sont au nombre de 16 879, soit 92,6% de la population colombienne âgée de 3 à 17 ans (*source : Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Hauts-de-Seine*).

La commune de Colombes est composée de 21 écoles maternelles, 19 écoles élémentaires. Ces établissements primaires publics comptent 9 463 élèves en 2012.

Les établissements primaires privés au nombre de 2 écoles Saint-Marie des Vallées et Institution Jeanne d'Arc, comptabilisent un effectif de 773 élèves. L'Institution Jeanne d'Arc a elle seule un effectif de 537 élèves, ce qui représente un groupe scolaire de 19 classes.

Les 6 collèges publics comptent 3 329 élèves soit 555 élèves en moyenne. Le collège de l'Institution Jeanne d'Arc, avec ses 901 élèves, est le plus gros collège de Colombes en nombre.

Enfin, les lycées publics d'enseignements général et technique rassemblent 1 982 élèves. Celui de l'Institution Jeanne d'Arc comptabilise 431 élèves, soit un total de 2 413 élèves.

L'institution Jeanne d'Arc joue un rôle important, en termes quantitatifs, au sein de l'ensemble des établissements d'enseignement sur le territoire communal de Colombes.

Le projet exposé au sein du présent dossier est nécessaire pour mettre aux normes d'accessibilité l'ensemble des bâtiments et des locaux, ce qui en soit est un motif d'intérêt général.

Plusieurs hypothèses ont été réalisées avant de parvenir à ce projet final. L'une

d'entre elles consistait à venir fermer l'angle Valmy / Thomas d'Orléans par un bâtiment en L qui obstruait complètement les bâtiments existants sans respiration et sans pouvoir aménager une entrée avec SAS d'attente pour les parents et élèves. Cette faisabilité ne correspondait pas en outre au projet d'Avenir de l'Institution Jeanne d'Arc dont un des objectifs est d'ouvrir l'école sur la ville et ne permettait pas non plus de conserver l'Espace Boisé Classé dans son entièreté.

Un autre scénario d'extension a également été étudié, il consistait à refermer la cour principale par un bâtiment. Cette hypothèse impactait encore plu fortement l'Espace Boisé Classé et ne résolvait pas l'ensemble des problèmes d'accessibilité.

Par ailleurs, il répond également à des besoins de locaux classes dimensionnés pour 30 à 35 élèves, la création d'un pôle dédié au CDI ainsi qu'à la réalisation d'un gymnase.

L'ensemble de ces éléments du programme de réhabilitation – extension est nécessaire pour la mise aux normes des locaux, pour dispenser dans de bonnes conditions les enseignements et pour que la vie quotidienne au sein de l'établissement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Pour l'ensemble de ces raisons exposées, le projet d'Avenir de l'Institution Jeanne d'Arc répond aux critères d'un projet d'intérêt général.